

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoints, M. Jacky GILLET, M. Robert LEBLANC, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, M. Cédric BOUGON, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, Mme Chantal ALLEE.

Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

M. Laurent TRONEL a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE

Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

Mme Stéphanie FLÉGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absents : Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Thierry LEBOUCHER

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre HERVÉ

Date de la convocation et d'affichage : 14 janvier 2022

Objet de la Délibération
n°20220120-001

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

- **CONSEIL MUNICIPAL : INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE**

En raison d'une erreur dans la procédure de remplacement d'un conseiller municipal à la suite d'une démission, le bureau du Contrôle de la légalité de la Préfecture a donné son accord pour reprendre celle-ci dès le début.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire informe que, par courrier reçu le 12 juin 2021, M. Philippe BERTRAND l'a informé de sa décision de démissionner de son mandat de conseiller municipal. Ce courrier confère un caractère définitif à ladite démission (article L 2121-4 du CGCT).

Dans les communes de plus de 1000 habitants, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, remplace le conseiller municipal élu sur cette liste, conformément à l'article L. 270 du code électoral.

Mme Chantal ALLEE, suivante immédiate sur la liste dont faisait partie M. Philippe BERTRAND accepte l'exercice de ce mandat.

Le Conseil Municipal a procédé à son installation officielle.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor est informé de cette modification.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN


